

Le dossier p. 7-9
BVD, le plan d'éradication
de GDS Bretagne

n°16
SEPT. 2017



Portrait

André Riou
La voix des éleveurs
de viande

p. 15



À votre service

Conseil Boiterie :
une action en plein
développement

p. 6

sommaire

CÔTÉ GDS p/3 - 5

• Événement : SPACE • Témoignage : La période sèche, une vraie préoccupation • Innovation : APPLIFARM • Convention : GDS Bretagne et Labocéa • Repères • 42^e congrès de la FNOSAD à Rennes • OVS : Charte des missions déléguées par l'État • Assemblée Générale GDS Bretagne • Section aquacole : qualification du bassin hydrographique de la Vilaine • Section équine : Vacciner contre la rhinopneumonie • La contention en toute sécurité ! • Les réunions des comités de zone arrivent

ENTRE NOUS p/6

• Nouveaux partenariats avec les banques

À VOTRE SERVICE p/6

• Conseil Boiterie : une action en plein développement

LE DOSSIER p/7 - 9

• Le plan d'éradication de la BVD en Bretagne

RENDEZ-VOUS p/10

BON PLAN p/10

• L'installation du poste de clôture électrique

REGARD SUR... p/11

• Jean-Luc Hudry, l'optimiste

EN PRATIQUE p/12 - 13

• Les sacs équarissables en amidon • Rappel en prophylaxie ovine-caprine • Aquacole : Sécurité en approvisionnement en truite Fario - Le transport de poissons simplifié • Bovins : Le test dynamique de la traite • Caprins : La prévention des boiteries • Bovins : Test bi-pédiluve (précision)

C'EST LA SAISON p/14

• Conseils de saison

PORTRAIT p/15

• André Riou, La voix des éleveurs de viande

Aller au bout de nos objectifs



Le 18 avril dernier l'Association Sanitaire Régionale (ASR) a été constituée pour mettre en œuvre la politique sanitaire régionale. Cette instance, véritable parlement du sanitaire en Bretagne, est la première constituée en France.

L'ensemble de l'élevage breton y est représenté pour définir et faire appliquer le plan de maîtrise des dangers sanitaires pour notre région et pour toutes les filières de production.

GDS Bretagne y tient une place essentielle avec toutes ses sections et en assure la présidence. Nous sommes donc pleinement au cœur de cette nouvelle gouvernance sanitaire régionale et je l'ai évoqué largement lors de notre assemblée générale du 30 mai en présence de la Directrice régionale adjointe de l'Agriculture et de la Forêt.

“ Nous mobiliser, engager les moyens, pour le bénéfice des adhérents ”

Dans ce magazine, vous trouverez un dossier sur le plan d'éradication de la BVD que nous engageons cette année en Bretagne. Ce nouveau plan, près de 20 ans après le début de l'assainissement, marque un tournant de notre action et revêt un enjeu technique majeur. C'est un investissement nécessaire pour aller au bout de notre stratégie qui vise à éliminer la BVD de notre territoire régional.

Cette action est très révélatrice de notre capacité à nous mobiliser collectivement et à engager les moyens nécessaires pour aller au bout de nos objectifs, au bénéfice des adhérents ; la technique et le sanitaire au service de la santé économique des élevages !

Jean-François TRÉGUER
Président de GDS Bretagne

Directeur de la publication : Jean-François Tréguer - Directeur de la rédaction : Patrick Le Provost - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Garrec - Coordination de la rédaction : Johann Guernonprez - Comité de rédaction : Laëticia Cornec, Johann Guernonprez, Rémi Mer - Ont participé à ce numéro : Thomas Aubineau, Rémi Bonnafis, Laëticia Cornec, Marie Conradt, Albert Delamarche, Vincent Delhoume, Johann Guernonprez, François Guillaume, Alain Joly, Daniel Le Clainche, Félix Mahé, Rémi Mer, Jean-Paul Ollivier, Stéphanie Restif, Sophie Simon, Rémy Vermesse - Conception et réalisation : À l'encre Bleue - Crédits photographiques : GDS Bretagne - Laëticia Cornec - Johann Guernonprez - Istock - Publiscope - Impression : Imprimerie Ennée - Routage : SOTIAF - Dépôt ISSN : 2264-6353

13 rue du Sabot - BP 28
22 440 Ploufragan
tél. 02 96 01 37 00
fax 02 96 01 37 95
www.gds-bretagne.fr

CÔTÉ GDS

Événement

Retrouvons-nous au SPACE !



Venez nous retrouver sur notre stand, échanger avec un conseiller, un élu, nous interroger ou tout simplement partager un moment de convivialité et d'optimisme !

Vous pourrez participer à notre grand jeu concours pour gagner une escapade gourmande. Rendez-vous Hall1 stand C29.

Johann Guernonprez, responsable communication

Innovation



APPLIFARM : le smart data ruminant !

En 2020, + de 75Mio d'objets seront connectés en agriculture, collectant des volumes énormes de données. Pour les valoriser, GDS Bretagne s'investit dans la production de services numériques innovants pour les éleveurs !

À travers Innoval (alliance Evolution, BCELO, GDS Bretagne), avec Neovia et 5 autres partenaires, une plateforme de services connectés pour les éleveurs sera prochainement mise en œuvre.

APPLIFARM sera présent au SPACE dans le Hall 1, pour présenter le projet à de nouveaux partenaires potentiels.

Johann Guernonprez, responsable communication

Convention

GDS Bretagne et Labocéa

Le 19/07 une convention a été signée entre GDS Bretagne et Labocéa, elle fixe les modalités techniques et financières du partenariat au bénéfice des éleveurs.

Johann Guernonprez, responsable communication



J.F. Treguer et R. Mellouet (Président de Labocéa) signataires.
P. Le Provost (Directeur Général GDS Bretagne),
E. Lopoite, E. Leon, E. Le Drean (Directeur Général,
Vice Président et Directeur Technique de Labocéa)

Économie et prophylaxie

Une nouvelle convention des tarifs de prophylaxie

Une convention tarifaire annuelle pour les campagnes de prophylaxie a été signée le 08 juin, entre GDS Bretagne, les représentants des vétérinaires et la DRAAF.

L'accord prévoit notamment l'engagement des vétérinaires à facturer une vacation au tarif de 20 euros pour les opérations de prophylaxie. GDS Bretagne assure l'organisation et la gestion de la campagne de prophylaxie, un document explicatif vous sera donc adressé à cette occasion.

Thierry Le Druillennec, trésorier de GDS Bretagne

Témoignage

La période sèche, une vraie préoccupation !



Éric Amelot a accueilli en juin, sur son élevage, 12 éleveurs en formation GPS « Gestion de la Période Sèche », organisée par l'Alliance GDS-GTV Bretagne.

Le matin, les vétérinaires Ivanne Leperlier (GDS Bretagne) et Cédric Debattice (Plancoët) ont passé en revue les troubles de santé en lien avec la période sèche, ainsi que leurs critères d'alerte. « Dans l'élevage, l'après-midi, on a fait le tour des vaches et des tarries pour évaluer leur état d'engraissement, faire un rappel sur la ration et la gestion du colostrum : la bonne quantité, au bon moment... Et on a même appris à bien utiliser le calf drencher ! », indique Éric.

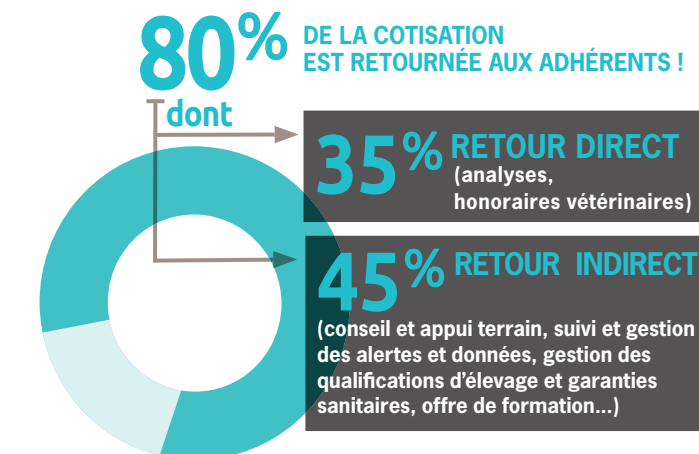
Il ajoute : « en tant qu'éleveur laitier, je voulais mieux connaître les risques santé de cette période car c'est vraiment un moment-clé pour la performance de l'élevage. Par exemple, j'étais trop imprécis sur l'état d'engraissement des vaches, donc mon objectif était élevé par rapport à ce qu'il faut en réalité. Grâce aux fiches d'évaluation et la pratique en formation, j'ai bien recalé cet objectif... ».

Ivanne Leperlier précise : « la plupart des maladies (acétonémie, santé des veaux, fièvre de lait, mammites, problèmes de reproduction...) surviennent en début de lactation. Souvent une meilleure gestion de la période sèche permet de les limiter ». Benoît Malin, conseiller spécialisé GPS, conclut : « Sollicitez-nous, les conseillers spécialisés GDS Bretagne sont formés sur ce sujet ! »

Éric Amelot est l'un des associés du Gaec Amelot, situé à Créhen qui compte 90 VL en race Holstein, Normande et Montbéliarde. Eric est aussi trésorier de la zone Émeraude. Propos recueillis par Johann Guernonprez

Repères

Retour sur cotisation





42^e congrès de la FNOSAD à Rennes

Cette année, la **FNOSAD (Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales)** organise son **42^e congrès à l'INSA de Rennes du 17 au 19 novembre**.

L'objectif est de permettre à de nombreux apiculteurs (professionnels, amateurs, passionnés) de venir échanger sur l'actualité sanitaire, souvent très chargée en raison des menaces qui pèsent sur le cheptel apicole français. Au programme : expositions, conférences et débats.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet www.congrès-fnosad-bretagne.fr

Laëtitia Cornec, chargée de communication

Charte de mise en œuvre des missions déléguées par l'État

GDS Bretagne, reconnu Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine animal pour la région de Bretagne, assure la mise en œuvre de missions déléguées par l'Etat.

L'OVS est accrédité depuis le 20/12/2016 pour l'organisation des opérations de prophylaxie bovine ainsi que le suivi de leur réalisation et de leur conformité sur la base des exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17020 (Accréditation N°3-1164. Liste des sites et portée disponible sur www.cofrac.fr)

L'OVS s'engage à traiter de façon objective et impartiale, sur les plans techniques et financiers, tous les détenteurs d'animaux et à garantir la confidentialité des données relatives au troupeau ou à son détenteur.

Pour sa part, le détenteur d'animaux s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant l'identification et les opérations de prophylaxies et de mouvements d'animaux, et à s'acquitter du paiement des prestations concernées.

En cas de désaccord sur la conclusion prise par l'OVS suite aux résultats de la

prophylaxie sur son troupeau, le détenteur peut formuler un recours par écrit auprès de l'OVS.

L'OVS s'engage à traiter tout recours de manière non discriminatoire et à tenir informé le plaignant de l'état d'avancement du traitement de son dossier ainsi que de la décision prise à l'issue de ce traitement.

Les modalités de traitement des recours et les conditions d'exécution des missions déléguées par l'Etat à GDS Bretagne pour le domaine animal sont disponibles sur demande auprès de GDS Bretagne.

*Jean-Paul Olivier,
responsable assurance qualité*



Assemblée Générale

Vent de pragmatisme et d'optimisme

Pragmatisme et optimisme, ces deux qualificatifs traduisent bien l'état d'esprit de notre Assemblée Générale qui a réuni près de 230 invités dont 149 délégués, représentant les 49 zones (soit 86 % des élus invités ayant une voix délibérative).

Après un rapport d'activité transversal consacré à la biosécurité, le Président a partagé les orientations de GDS Bretagne en présence de Virginie Alavoine (Directrice adjointe de la DRAAF Bretagne) et d'Olivier Allain (vice-président du Conseil Régional de Bretagne). « Tout en restant humble, la Bretagne est à nouveau en avance... et GDS Bretagne logiquement identifié pour être au cœur de la gouvernance sanitaire régionale », souligne Mme Alavoine. « Notre région est reconnue pour sa dynamique sanitaire ; c'est une vraie force, un atout de technicité et de compétitivité », ajoute le conseiller régional. Jean-François Tréguer complète : « Toute notre action et nos partenariats sont orientés vers le bénéfice des adhérents, car nous construisons l'avenir, jour après jour ! ».

Cet enthousiasme a été conforté l'après-midi par un vent d'optimisme alimenté par Jean-Luc Hudry, membre de la Ligue des Optimistes de France, qui a transmis les clés d'un optimisme réaliste et générateur de succès (voir p 11) !

Johann Guermonprez, responsable communication



Lancement de la qualification du bassin hydrographique de la Vilaine

L'application du Plan National d'Eradication et de qualification des zones non encore indemnes (où à qualifier) vis-à-vis des dangers sanitaires de catégorie 1 amène la section aquacole de GDS Bretagne à déposer une demande de qualification pour le bassin de la Vilaine, seule zone restant à qualifier en Bretagne (en bleu sur la carte).

Cette zone comporte des pisciculteurs déjà qualifiés à titre individuel.

La constitution du dossier nécessitera une collaboration avec les pays de la Loire pour certifier les échanges de poissons (notamment d'étangs) se produisant entre les 2 régions, à l'intérieur de ce bassin hydrographique.

Félix Mahé, référent technique section aquacole

Section équine

Vacciner contre la rhinopneumonie : une action collective



La rhinopneumonie est une maladie contagieuse causant des avortements, et parfois la mort de l'équidé. Sa transmission est très rapide. Les conséquences sanitaires et économiques sont sous-estimées et méritent des solutions de prophylaxie. Un élevage du Finistère a été fortement touché en 2012 (une dizaine de chevaux morts).

60 à 70 % des chevaux sont porteurs latents du virus responsable de la rhinopneumonie. Or, en Bretagne, seulement 30 % des détenteurs vaccinent contre cette maladie.

La section équine de GDS Bretagne propose donc désormais une aide à la vaccination contre la rhinopneumonie, sur la base d'un forfait annuel de 12,50 € par équidé, afin d'amplifier le réflexe « vaccination ». **Pour limiter la circulation du virus il est nécessaire de vacciner un maximum d'équidés** (et non pas uniquement ceux à la reproduction).

Notre objectif : inciter chaque détenteur à protéger ses propres équidés et, de ce fait, protéger collectivement l'ensemble de la filière équine bretonne du risque sanitaire.

Le réflexe contre la rhinopneumonie : vaccinez !

Marie Conradt, animatrice section équine

Formation

La contention en toute sécurité !

Courant mars, une formation contention a été organisée dans les Côtes-d'Armor **à l'initiative de la MSA et en partenariat avec GDS Bretagne**. Gwénaél Tabart, formateur GDS Bretagne agréé « contention / comportement » par l'Institut de l'élevage, a animé cette formation auprès d'une douzaine de participants.

Gwénaél a insisté d'abord sur la nécessité de bien connaître les comportements des bovins, leur perception de la peur et leur sensibilité au toucher « Agir dans le clame rassure l'animal ». Les éleveurs ont pu ensuite mettre en pratique la technique des nœuds afin de permettre la prise avec corde ou la réalisation d'un licol adapté. Cette formation très concrète a été l'occasion d'expliquer les erreurs à éviter dans la conception d'une installation, afin d'assurer la sécurité des éleveurs.

Laëtitia Cornec, chargée de communication

Brève de zone

Les réunions des comités de zone arrivent, qu'est-ce que c'est ?

Les réunions des comités de zone d'automne vont s'étaler sur tout le mois de novembre. Animées par la correspondante d'antenne réseau de chaque département, elles réunissent l'ensemble des délégués d'une zone. Ces temps forts d'échanges et de discussions sont l'occasion de revenir sur les chiffres de la zone, les formations réalisées et à venir et de préparer les réunions annuelles.

Des questions ? Des suggestions ? Les délégués sont vos relais auprès de GDS Bretagne ; n'hésitez pas à les solliciter ! **Retrouvez toutes les dates sur le site internet www.gds-bretagne.fr.**

Laëtitia Cornec, correspondante d'antenne réseau 29





Avec GDS Bretagne pour valoriser la santé des élevages bretons et sécuriser les projets de nos adhérents !

GDS Bretagne engage des partenariats avec les principaux organismes bancaires des éleveurs bovins bretons afin de sécuriser sanitaire les élevages dès leur constitution. C'est une garantie pour initier les projets sur des bases solides et pour maîtriser le risque sanitaire tout au long du développement de l'outil de production. Dans ce cadre, GDS Bretagne valorise la situation sanitaire régionale.

“ **Nouer des partenariats avec les opérateurs bancaires était une évidence tant la situation économique est tendue.**

GDS Bretagne souhaite que la situation sanitaire des cheptels soit considérée comme un véritable atout dans les échanges des éleveurs avec leurs partenaires ”

précise Bertrand Colleu, élu GDS Bretagne.

Ainsi, ces partenariats rassurent les opérateurs bancaires sur le niveau très élevé de la situation sanitaire bretonne.

Les caisses régionales Crédit Agricole des 4 territoires bretons et le Crédit Mutuel de Bretagne ont signé chacun avec GDS Bretagne, en mai dernier, des conventions répondant à cette volonté. Concrètement, des échanges avec GDS Bretagne permettent d'identifier les projets et les moyens adaptés pour les encadrer (tout en respectant la confidentialité et la propriété des données des adhérents et sociétaires). Ainsi, par exemple, les conseillers et vétérinaires de GDS Bretagne accompagnent les projets de fusion, de regroupements, de création ou de reprise de cheptel en respectant un protocole technique rigoureux (voir le dossier du Kiosk n° 14).

En Ille-et-Vilaine, la démarche avait déjà été initiée avec le Crédit Agricole dès janvier 2017, dans une logique de recherche de solutions pour l'adhérent. Les premiers résultats concrets sont très encourageants.

Rémi Bonnafis, responsable développement

À VOTRE SERVICE



Conseil Boiterie : une action en plein développement

Les boiteries sont un problème majeur dans plus d'un élevage sur 10. Jusqu'à 35 % de lait en moins par vache qui boite, des performances de reproduction diminuées et des réformes prématurées : les pertes dans les élevages les plus touchés sont estimées à 7 500 €/an pour un troupeau de 60 vaches laitières.



GDS Bretagne propose avec les vétérinaires une action en 2 étapes :

- **La 1^{re} étape** correspond à la notation des aplombs et tarsites. Elle permet une **première approche** des problèmes posés et l'apport de **conseils ciblés** sur le confort des animaux, la maladie de Mortellaro et/ou les panaris. Ce premier niveau d'intervention est totalement pris en charge par GDS Bretagne et peut être réalisé indifféremment par votre vétérinaire ou par un conseiller GDS.
- **La 2^{de} étape** débute par un **parage diagnostique** permettant un relevé des lésions sous les pieds de certaines vaches. Ensuite, un **audit des facteurs de risques** complète l'analyse de la situation afin d'apporter des conseils sur la maladie dominante. Le relevé lésionnel est réalisé et pris en charge par GDS Bretagne. L'audit est effectué soit par le vétérinaire de l'élevage (conventionnement avec le GTV), soit par un vétérinaire GDS Bretagne.

Cette action s'adresse à tous les élevages qui traitent ou parent curativement plus de 15 % de leurs vaches. C'est votre cas, agissez avec votre vétérinaire et GDS Bretagne !

Stéphanie Restif, responsable Conseil Santé



*Free BVD zone = zone indemne de BVD

La BVD est une maladie virale qui touche les troupeaux bovins et a de nombreuses conséquences sur la santé (avortements, problèmes de reproduction, taux de renouvellement dégradé, baisse de production laitière...).

Son impact économique est évalué entre **30 et 80€ par 1000 litres de lait** selon la gravité de l'infection, et à **3000 € par an, en moyenne, en cheptel allaitant**.

Elle se transmet par l'introduction d'animaux infectés (IPI, infectés permanents immunotolérants) ou par contact entre troupeaux voisins.

En 2000, les GDS Bretons ont démarré un plan de maîtrise de la BVD. En 2017 GDS Bretagne engage une nouvelle étape et vise l'éradication du virus...

“ **La Bretagne en 2021, première zone française « BVD free* » !** ”

Dossier réalisé par Alain Joly, vétérinaire GDS Bretagne, référent technique BVD, Sophie Simon, responsable assainissement et Johann Guernonprez responsable communication.



HERVÉ RADENAC
Éleveur laitier à Calan (56), Secrétaire Général de GDS Bretagne, il est Président de la Commission Technique

La situation actuelle des élevages bovins bretons en BVD ?

Elle est très bonne et aussi très stable... voire même trop stable. La progression collective est désormais faible, alors pour ne pas risquer une dégradation nous avons décidé d'éradiquer la BVD en Bretagne.

Une nouvelle étape ?

Oui, l'ultime, pour éliminer les derniers IPI et faire de la Bretagne un territoire où la BVD est une maladie du passé... ! Autour de nous les GDS du Grand Ouest se mobilisent, au national aussi, dès que le PCV sera adopté.

Pour quels bénéfices ?

Nous avons décidé un investissement d'1.5 million d'euros sur 5 ans qui sera vite rentabilisé. Ramené au cheptel ou au bovin, le coût reste marginal par rapport aux bénéfices individuels et collectifs qu'il va générer : baisse des coûts d'assainissement, suppression des contrôles d'introduction par analyse... et davantage de sécurité pour l'éleveur breton !

Tous les éleveurs sont convaincus ?

Impossible d'être insensible aux pertes économiques liées à la BVD, alors chacun doit impérativement rester mobilisé pour l'éliminer. Face à l'enjeu, nous élus GDS déciderons de moyens contraignants, si nécessaire.

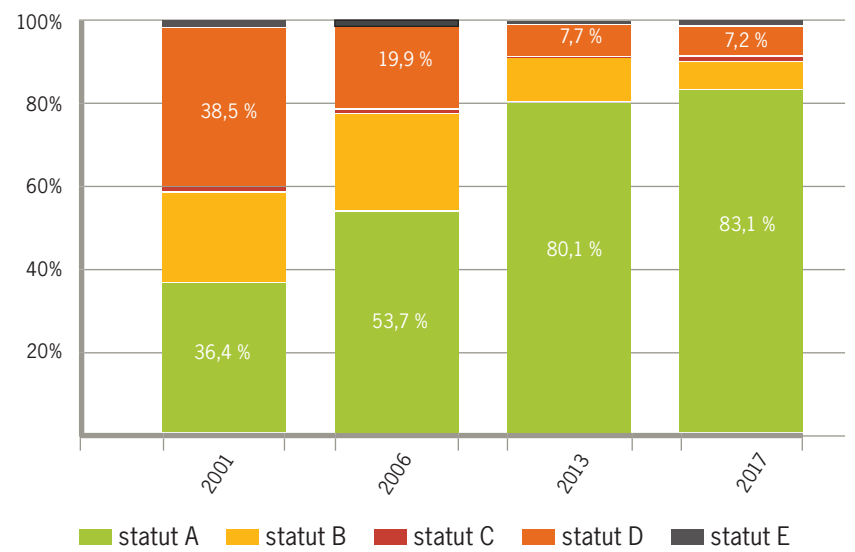
PCV : kezako ?

Depuis 2007, en Bretagne, la connaissance du statut BVD est obligatoire pour tous les détenteurs de bovins. Nécessaire, cette mesure s'avère aujourd'hui néanmoins insuffisante pour atteindre l'éradication. Un PCV (Programme Collectif Volontaire) national de prévention, de surveillance et de lutte va être proposé à un prochain Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CNOP-SAV) dans le cadre d'un arrêté ministériel. Ce programme définira les mesures techniques et réglementaires nationales permettant l'assainissement des troupeaux infectés et les conditions d'attribution des garanties.

Une bonne situation qui permet d'aller plus loin

En 2000, les GDS Bretons ont démarré un plan de maîtrise de la BVD basé sur la connaissance du statut de tous les élevages, et sur la gestion des introductions (garantie « bovin non IPI » nécessaire). Ce plan a montré toute son efficacité en 15 ans (voir graphique). La proportion d'élevages indemnes (statut A) a plus que doublé pour atteindre en 2017 plus de 83 % et celle des élevages les plus suspects de détenir des IPI (statut D) a été divisée par 6 et concerne près de 7 % des cheptels aujourd'hui.

Évolution des statuts BVD des cheptels bretons depuis 2001



Le statut BVD des bovins bretons est un critère de qualité recherché sur les marchés pour l'élevage, en France et à l'international !

Michel Peudenier, Président de la Fédération des Commerçants de bestiaux en Bretagne

Comment éradiquer la BVD ?

Malgré cette bonne situation globale, de nouvelles contaminations (moins de 100) dont l'origine reste le plus souvent le contact avec des troupeaux non assainis ou l'introduction d'animaux non garantis sont encore confirmées chaque année. Les conséquences économiques peuvent être dramatiques dans des troupeaux nouvellement infectés, a fortiori s'ils sont en statut A et ce d'autant plus que leur taille a augmenté (voir témoignage vétérinaire). Il est donc essentiel de changer de braquet et de viser maintenant l'éradication du virus BVD du cheptel breton (voir témoignage élu GDS Bretagne).

L'atteinte de cet objectif nécessite **5 éléments clés essentiels** (voir encadré) :

1. Engager un plan d'assainissement dans TOUS les élevages suspects
2. Garantir « Bovin non IPI » TOUS les animaux introduits et améliorer le taux actuel de 70% de bovins bretons garantis
3. Mieux connaître et gérer le statut BVD des cheptels sans statut (en particulier les petits cheptels).
4. Détecter et intervenir plus précocement dans les élevages suspects, en tout début de contamination.
5. Renforcer la collaboration avec les vétérinaires praticiens pour conserver une vigilance accrue, savoir reconnaître les signes précoces de la BVD et réaliser les prélèvements nécessaires en cas de suspicion (avortements et troubles de la reproduction, maladies néonatales inexpliquées...).

Le succès de ce plan est donc lié à une **mobilitation de tous les partenaires**, et en premier lieu de l'ensemble des éleveurs... qui en seront les premiers bénéficiaires !



FRÉDÉRIC LARS
Vétérinaire à Pleyben, engagé contre la BVD au GTV départemental, régional, puis national et à l'Acersa dès 1998.

Votre regard sur la gestion de la BVD par les GDS en Bretagne depuis 20 ans ?

La bonne situation montre qu'avec les outils disponibles à l'époque et les moyens mis par les GDS, le choix de stratégie a été adapté. Il a aussi permis de développer les connaissances sur la maladie, des nouveaux outils de diagnostic et de surveillance en partenariat GDS/GTV/recherche/laboratoires. Aujourd'hui, l'éradication est l'objectif clairement affiché : c'est une condition importante pour mobiliser tous les acteurs et réussir le plan.

Y-a-t-il d'autres conditions ?

Selon moi, au moins 3

1/ Une **communication** éleveurs/vétérinaires/conseillers GDS régulière et réactive pour gérer toute suspicion, et continuer la formation aux facteurs de risques pour maintenir le niveau de vigilance.

2/ Faire appliquer massivement les pratiques de **biosécurité** en élevage bovin pour limiter les recontaminations : isoler les jeunes animaux, séparer les ateliers, contrôle des reproducteurs et semences, renforcer l'hygiène de tous les intervenants...

3/ Renforcer le **suivi des anomalies** du fichier des animaux garantis.

Et la vaccination ?

Aujourd'hui la majorité des élevages sont entièrement séronégatifs, les ateliers grandissent, les lots d'animaux deviennent épidémiologiquement indépendants. Cela peut sembler paradoxal, mais la vaccination, en phase d'éradication, permettra de protéger :

- > les élevages avec un début de circulation confirmée très tôt (seulement 3 mois après que le virus est entré dans l'élevage, parfois 2 ans auparavant !)
- > le pré troupeau en phase d'assainissement
- > certains animaux ou lots à risques (animaux de concours, reproducteurs ...) en préventif.

EN RÉGION

du 12 au 15 septembre **SPACE** à Rennes

DANS LES TERRITOIRES

FINISTÈRE

FORMATIONS

- **Nouveaux installés** : se renseigner auprès de l'antenne de Quimper
- **Homéopathie niveau 1** : 30 novembre à Pleyben (formation départementale)
- **Contention** 19 septembre (Trégor) 14 décembre (Ar Mor)
- **Boiteries** 26 septembre (Abers et Iroise) 5 décembre (Odet-Isole et Vallée de l'Aulne)
- **Gestion de la période sèche** 9 novembre (Arrée-Léon) 5 décembre (Odet) 19 décembre (Presqu'île-Arrée)
- **Logement des veaux laitiers** 7 décembre (Abers et Iroise)
- **Identifier les risques de l'antibiorésistance** 19 décembre (Cornouaille)

ILLE-ET-VILAINE

FORMATIONS

- **Nouveaux installés** 5 septembre (formation départementale à Rennes)
- **Aromathérapie/phytothérapie niveau 1** 6 septembre (Pays de Rennes)
- **Homéopathie niveau 1** 21 septembre (Meu et Garun)
- **Gestion de la période sèche** 14 novembre (Vallon de Vilaine) 7 décembre (Linon)
- **Écornage des veaux** 7 novembre (Pays de St Malo) 16 novembre (Illet) 28 novembre (Seiche et Semnon) 7 décembre (Pays de Fougères)
- **Observation du troupeau** 7 novembre (Brocéliande)
- **Mieux et moins de médicaments** 9 novembre (Pays de Fougères)
- **Santé du veau** 16 novembre (Meu et Garun)

• Boiteries

21 novembre (Illet)
28 novembre (Pays de Vitré)

• Examen du bovin malade

14 décembre (Pays de Redon)

MORBIHAN

ÉVÈNEMENTS

- **Ohhh, la vache** 14 et 15 octobre à Pontivy

FORMATIONS

- **Nouveaux installés** 10 octobre (formation départementale à Vannes)
- **Gestion de la période sèche** 28 novembre (Scorff-Blavet)
- **Écornage des veaux** 21 octobre (Scorff Montagnes noires)

CÔTES D'ARMOR

FORMATIONS

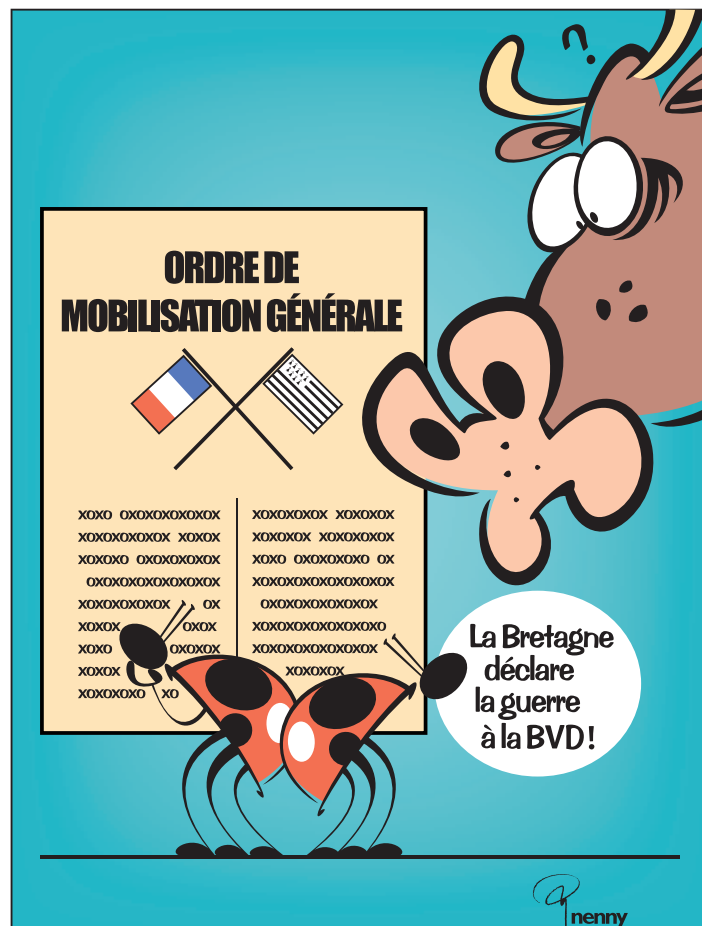
- **Nouveaux installés** 28 septembre (formation départementale)
- **Gestion des transitions alimentaires pour une bonne lactation** 19 septembre (Ouest Armor)
- **Aromathérapie** 26 septembre (Guingamp)
- **Santé de la mamelle** 19 septembre (Broons-Caulnes)
- **Gestion de la période sèche** 21 novembre (Callac-Maël-Carhaix) 23 novembre (Trégor)
- **Écornage des veaux** 21 septembre (Gouarec-St Nicolas-Rostrenen) 19 octobre (Ouest Armor) 24 octobre (Lamballe-Moncontour-Jugon) 19 décembre (Ouest Armor) ?
- **Identifier les risques de l'antibiorésistance** 16 novembre (Côte d'Emeraude)

LE CHIFFRE

99,98%

C'est le taux de fiabilité minimal des garanties « BVD, bovin garanti non IPI » attribuées par GDS Bretagne.

la bulle



BON PLAN

L'installation du poste de clôture électrique

La plupart des clôtures électriques ont une tension de sortie supérieure à 10 000 volts. Elles peuvent constituer une source de courants électriques vagabonds dans les équipements d'élevage. Une clôture électrique correctement installée évite ce phénomène :

- La prise de terre de la clôture doit être spécifique et éloignée d'au moins 25 mètres de la terre du bâtiment d'élevage.
- Les fils électriques servant à transmettre le courant des clôtures doivent être blindés.
- La distance minimum entre les fils de clôture et les masses métalliques du bâtiment et des équipements d'élevage doit être de 20 cm.

Daniel Le Clainche, référent technique bâtiments.

L'interview
Jean-Luc Hudry
entrepreneur, auteur-conférencier

L'optimisme,
ça se construit !

Invité de la dernière Assemblée Générale de GDS Bretagne en mai dernier, Jean-Luc Hudry, entrepreneur, auteur-conférencier, nous livre ses recettes d'optimisme.



REGARD SUR...

Qu'est-ce qui différencie un optimiste d'un pessimiste ?

Quand l'optimiste invente l'avion, le pessimiste invente le parachute. On a besoin des deux ! Comme quoi il faut trouver le bon dosage. Une petite dose de pessimisme permet de se maintenir en alerte, d'être en éveil. Je conseille 10 % de pessimisme à petites doses pour privilégier l'optimisme pour l'essentiel à 90 % qui nous permet de voir les choses de manière constructive, sans tomber dans un optimisme « bisounours ».

Comment en êtes-vous venu à faire de l'optimisme votre raison de vivre ?

Je me suis basé sur mon expérience personnelle. A 27 ans, alors que tout allait bien après des études de management et un emploi dans une société américaine, j'ai dû secourir mes parents à la tête

“

Être optimiste, c'est donner le meilleur de soi pour éviter les regrets

”

C'est un art de vivre ?

Le secret de l'optimisme : apprécier ce que vous avez et profiter pleinement de ce que vous pouvez faire avec ! À nous de **donner le meilleur de nous-mêmes** en toutes circonstances pour éviter d'avoir des regrets. L'optimisme se construit, étape par étape. Vous n'êtes pas responsable de ce que la vie vous a donné, mais de ce que vous lui donnez !

Propos recueillis par Rémi Mer

Pour en savoir plus

2 livres : « Craquer ou pas ? L'incroyable histoire vraie qui améliore la vôtre ; Devenez un leader irrésistible. »
« Créez la confiance à tous les étages et par tous les temps »
1 site : <https://jeanluchudry.com/>



Les sacs équarrissables en amidon

Les sacs d'équarrissage sont la solution pour le stockage des déchets animaux en élevage de ruminants (délivrances et avortons de petites tailles, petits cadavres dans les élevages de faible effectif d'animaux). Ils peuvent être déposés dans les bacs d'équarrissage ou dans les congélateurs et chambres froides.

Ces sacs, d'une contenance de **110 litres**, sont **en amidon de maïs**. Ils ont l'avantage d'être **étanches** aux liquides, **biodégradables** et compatibles avec le processus des sociétés d'équarrissage (refus des sacs plastiques fabriqués à partir de dérivés pétroliers). Le prix annoncé est de 95 euros HT les 100 sacs.

Attention : ces sacs facilitent le stockage des déchets animaux, mais ils doivent être mis dans un bac ou un fût d'équarrissage car ils ne peuvent pas être manipulés par les griffes des camions d'équarrissage. Par ailleurs, leur composition implique impérativement un stockage au sec et à l'abri des rongeurs.

Félix Mahé, référent biosécurité

Section aquacole

Sécurité en approvisionnement en truite Fario

L'élevage de la truite Fario, destinée au repeuplement des rivières, est réalisé par les sociétés de pêches et leur Fédération Départementale (FDAAPPMA). En Bretagne, 8 élevages en assurent la production et la réduction du nombre de site risque de provoquer un problème d'approvisionnement dans ce poisson essentiel pour l'activité de pêche de loisirs.

La section aquacole de GDS Bretagne étudie actuellement **les besoins en quantités annuelles de truites Fario** vis à vis des capacités de production. En effet, elle doivent être suffisantes pour éviter tout recours à des achats extérieurs à la Bretagne, zone qualifiée indemne des grandes maladies.

Félix Mahé, référent technique section aquacole



Le transport de poissons simplifié

Une note de service transport impose une traçabilité pour tout mouvement d'animaux.

En plus du relevé de transport tenu par le chauffeur du camion, une certification sanitaire est obligatoire pour les transports à destination des zones et compartiments de statut sanitaire de catégorie 1 (indemne) et de catégorie 2 (en cours de qualification), quelle que soit la distance séparant les sites de départ et d'arrivée.

L'exploitant peut demander à bénéficier d'une procédure simplifiée, en adressant à la DD(CS)PP de son département le document « Engage-

ment pour la délivrance d'attestations sanitaires pour le transport de poissons ».

La DDPP lui délivrera l'attestation sanitaire pour les sites de catégorie 1 et 2 avec une date de validité correspondant à l'intervalle de temps entre deux contrôles virologiques NHI et SHV. Pour chaque transport, l'exploitant photocopie cette attestation et renseigne la partie concernant le transport en 3 exemplaires (un pour son registre d'exploitation et deux pour le transporteur).

Félix Mahé, référent technique section aquacole

Ovins-caprins

Détenteurs : rappel des obligations de prophylaxie

GDS Bretagne est chargé de la gestion des prophylaxies ovine et caprine pour les 4 départements bretons depuis 2016.

La qualification « brucellose » de votre troupeau est obligatoire et deux séries de prises de sang sont nécessaires pour l'obtenir. La prochaine date de prophylaxie, qui conditionne le maintien de la qualification, dépendra de votre commune, qui n'est concernée qu'**une année sur cinq selon un calendrier fixe**.

Attention : si vous avez des ovins et des caprins, les 2 ateliers sont à considérer séparément !

Vincent Delhoume, correspondant veille sanitaire

Santé mamelle

Le test dynamique de la traite

GDS Bretagne propose un audit pour réduire l'impact économique et sanitaire des mammites et des leucocytes en élevages laitiers.

La réalisation d'un « **Test dynamique pendant la traite** », à l'aide d'un pulsographe, par un conseiller spécialisé, apporte une expertise complémentaire à l'assistance traite. Le test dynamique de la traite consiste à effectuer des mesures fines des niveaux et des variations de vide et de la pulsation pendant la traite. Les mesures sont effectuées sur la traite d'une douzaine de vaches en plusieurs points de l'installation. Il constitue un outil

pointu pour objectiver des problèmes bien spécifiques et non mis en évidence par les tests à sec (Opti'Traite® par exemple). **À l'issue du test, les valeurs sont interprétées en concertation avec le contrôleur Optitraite® afin d'adapter le réglage de la machine à traire à la situation observée.** Il permet également de mieux investiguer ce qu'il se passe à l'interface « animal/machine/trayeur » et de repérer les impacts de certains matériels ou de certaines pratiques de traite sur la qualité de la traite.

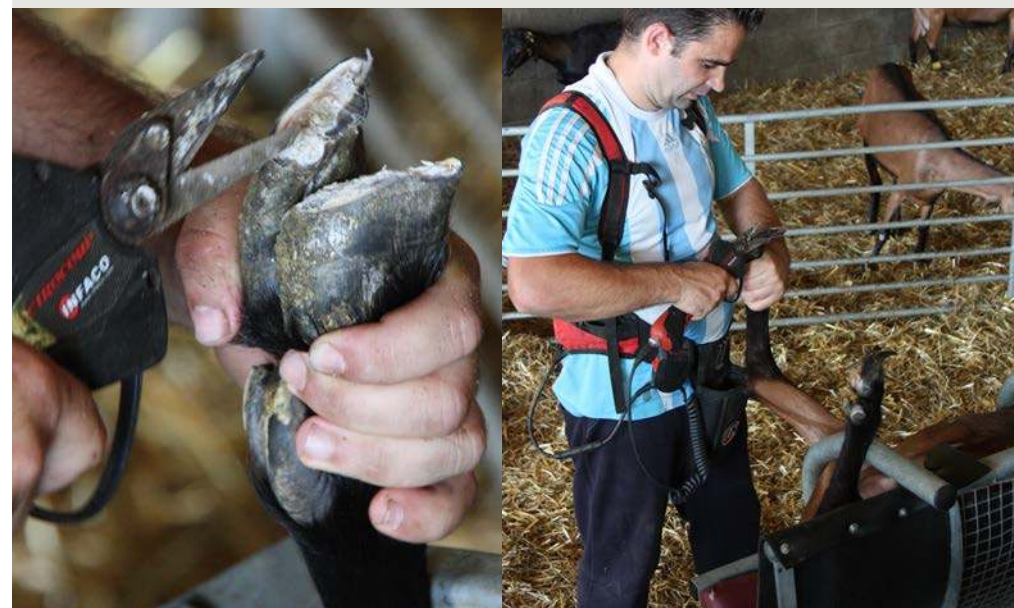
Daniel Le Clainche, référent technique traite



Caprins

La prévention des boiteries chez la chèvre

Les boiteries représentent une des causes les plus importantes d'inconfort et de douleur chez la chèvre. Or elles sont peu étudiées chez les caprins contrairement au mouton.



Établir un diagnostic précis et précoce est indispensable pour traiter et contrôler les phénomènes de boiteries au sein d'un élevage. Pour cela, une bonne connaissance des affections, de leurs étiologies et de leurs manifestations cliniques s'avère nécessaire. De plus, l'examen attentif d'un nombre suffisant d'animaux de l'élevage concerné doit être réalisé afin d'avoir une idée de la prévalence des boiteries au sein du troupeau mais aussi des causes de boiterie.

En élevage caprin, un mauvais aplomb des membres ou une boiterie sont très souvent liés à un défaut de taille des onglons. Il est donc important d'effectuer un parage au minimum 1 à 2 fois par an. Cependant, plusieurs affections peuvent être concomitantes et leur gestion, ainsi que les mesures préventives, pourront être différentes selon leurs origines.

François Guillaume, vétérinaire référent petits ruminants

Boiteries

Test bi-pédiluve, précision

Dans le Kiosk précédent, nous avons présenté les résultats d'un essai Pédiluve sec bactérien avec le système PODOCONCEPT de chez ACTRADE.

L'essai révélait un effet curatif sur les vaches atteintes de dermatite, mais un risque augmenté pour une vache saine de devenir infectée, alors que des précédents essais du fournisseur relevaient un effet favorable en curatif et en préventif.

L'étude ne permettant pas d'identifier la cause de l'effet contre préventif (effet délétère du produit ou biais de méthode ?), nous avons donc choisi d'émettre un avis réservé.

Vous souhaitez plus de précisions ? contactez-nous !

Thomas Aubineau, vétérinaire GDS Bretagne, référent boiteries



Bovins

Épilez la mamelle

Avec l'arrivée de l'automne, les vaches vont fréquenter les aires de couchage. L'épilation de la mamelle **limite les souillures** sur la mamelle et **facilite la préparation des trayons** à la traite. L'épilation consiste à brûler les poils en appliquant pendant quelques secondes une flamme froide (gaz propane) sur la mamelle.

voir Bon Plan Kiosk n°9

Daniel Le Clainche, référent technique traite

Parasitisme

Fin de l'été et début de l'automne, c'est la période d'infestation maximale des bovins par la grande douve et le paramphistome. **Attention**, les traitements des vaches en lactation ne sont plus possibles sans temps d'attente, donc mieux vaut prévenir, apprendre à reconnaître les zones à risques et mettre en place un dépistage si nécessaire. N'hésitez pas à demander conseil.

Rémy Vermesse, vétérinaire référent technique parasitisme

Botulisme

Le botulisme, dû à la contamination d'aliments par la bactérie *Clostridium botulinum*, provoque une paralysie progressive puis la mort. Aucun traitement n'existe mais la vaccination est conseillée en situation d'urgence, ou annuellement lorsque la source n'est pas identifiée ni maîtrisée.

À titre préventif, toute l'année :

- ramasser et stocker les cadavres de toutes espèces dans un bac avant appel à l'équarrissage,
- stocker les fumiers de volailles sous bâche, éloignés des pâtures et ne pas faire pâturer après leur épandage,
- protéger les aliments (ensilage, abreuvoirs, silos...).

En fin d'été, les cas sont les plus fréquents : en cas de doute contactez GDS Bretagne et votre vétérinaire.

Grégoire Kuntz, vétérinaire GDS Bretagne, référent Botulisme

Ovins et Caprins

- Évaluer la charge parasitaire des animaux via des coprologies de mélange sur 15 individus du même lot. Faire particulièrement attention aux agnelles et antenaises ayant pâture pour la première fois en 2017.

- En cas d'avortements, contacter votre vétérinaire sanitaire afin de les déclarer.

Pour les caprins, penser à effectuer un parage préventif.

- Curer, nettoyer et désinfecter les bâtiments si cela n'a pas été fait durant l'été.

François Guillaume, vétérinaire référent petits ruminants



Apiculture

L'hiver peut être rigoureux, n'oubliez pas de bien préparer vos colonies :

- Traitement Varroa
- Nourriture suffisante
- Beaucoup d'abeilles d'hiver en bonne santé
- Contrôle de l'efficacité de votre traitement Varroa (une semaine après la fin du traitement, faire un comptage Varroa en mortalités naturelles sur une semaine. Le traitement est efficace si on observe au maximum 7 varroas sur la semaine).

Avec ces quatre conditions remplies, vous retrouverez des ruches en pleine forme au printemps 2018.

Albert Delamarche, président de la section apicole

Équins

L'automne est la période la plus propice au développement **des parasites digestifs** qui représentent **un réel danger pour les équidés**. Ils peuvent affecter fortement leur état général, voire conduire à la mort de l'animal. Il est donc essentiel de :

- Protéger chevaux et poneys grâce à une vermifugation adaptée.
- Diminuer la charge parasitaire en enlevant fréquemment les crottins des box, paddocks et pâtures.
- Évaluer le niveau d'infestation parasitaire grâce à une coproscopie et ainsi repérer les animaux les plus infestés. Cette analyse est prise en charge pour les adhérents de la section équine.

Marie Conradt, animatrice section équine

André Riou

La voix des éleveurs de viande

À 51 ans, André Riou réalise un de ses rêves de jeunesse :

vendre des produits élaborés issus de son élevage de limousines.



Le laboratoire de transformation sera fin prêt d'ici la fin de l'année.

Reste à obtenir les agréments nécessaires. Car les clients déjà conquis par les morceaux de viande vendus sur pièces attendent avec impatience les barquettes de boeuf bourguignon et autres plats cuisinés. « Cuisinier, c'est ma formation de départ », rappelle André Riou, éleveur en Gaec avec son frère et un jeune qui vient de remplacer le 3^e frère à l'origine du Gaec.

Pour en arriver là, il a fallu attendre plus de 20 ans entre le démarrage de l'élevage de limousines et cette nouvelle étape qui permet de mieux valoriser les animaux sortant de la ferme. Hasard de l'histoire, les 3 frères choisissent d'abandonner le lait pour partir en viande bovine en avril 1996, au moment même où éclate la 1^{ère} crise de la vache folle. Ils s'en souviendront encore longtemps de l'acquisition de leur troupeau de départ de 40 vaches tout près des Côtes d'Armor, sans oublier le second épisode en 2000. « Mais le plus terrible a été la fièvre aphteuse en 2001. Tous les mouvements d'animaux étaient bloqués ou contrôlés par la DSV qui imposait une désinfection à l'entrée comme à la sortie avec des rotoluves », se souvient André.

Entre temps, entré comme délégué communal au GDS, il participe rapidement aux réunions au niveau départemental,

d'abord comme suppléant puis comme titulaire. « Je voulais faire entendre la voix des éleveurs spécialisés en viande bovine auprès des laitiers ». Et pour cause, les maladies comme la BVD ou la paratuberculose sont les mêmes. Par contre, pour les vaccinations ou les manipulations d'animaux, c'est une autre affaire. Les éleveurs de viande doivent s'équiper en conséquence de couloirs de contention, comme en 2007 pour la vaccination du cheptel contre la FCO. En 2015, André devient président de la nouvelle zone « Arrée-Léon ». « Nous faisons des réunions régulières 3 à 4 fois par an, pour tenir les collègues informés et relayer les

infos du département ou de la région. Nous voulons être très réactifs, en direct avec les éleveurs », précise André.

Et la vente directe ? L'idée est venue à la suite d'un accident sur des bêtes abattues en urgence avec des kilos de viande à écouler dans le voisinage. Les premiers retours sont très bons ; le bouche à oreille a fait le reste. Il faut alors s'organiser pour trouver des abattoirs de proximité comme celui du Faou et conquérir la clientèle locale. « Au départ, nous vendions de la viande par lots ; puis nous sommes passés à des produits spécifiques comme des steaks hachés, des merguez...ou des préparations pour bolognaïses », précise André.

Conscient des enjeux de qualité sanitaire

et des responsabilités liées à la vente directe, André s'est formé en conséquence. « Nous utilisons très peu d'antibiotiques et nous axons notre travail avec le GDS et les véto sur le préventif ». De quoi jouer la transparence avec les clients en toute

confiance. Toute la production ne part pas en vente directe, mais en période de crise, cette valorisation permet de tenir et de garder confiance en l'avenir. Rien de tel que de répondre aux attentes des clients et de se voir encouragés dans cette démarche. « C'est très valorisant pour notre métier de voir les clients venir chez nous pour s'offrir de la bonne viande », conclut André.

Propos recueillis par Rémi Mer

Repères

1966 Naissance à Guiclan (29)

1981-1984 Formation à l'Ecole Hôtelière de Saint-Nazaire

1984-1993 Cuisinier

1993 Installation en production laitière et viande bovine (brouards)

1996 Démarrage du troupeau de vaches allaitantes limousines

2012 Début de la vente directe

Juste une image



Vu quelque part en Vendée...



GDS Bretagne

Siège social régional 13, rue du Sabot - BP 28 - 22440 Ploufragan

www.gds-bretagne.fr

► www.facebook.com/gds.bretagne/

► www.blog-gds-bretagne.fr

13, rue du Sabot - BP 28 - 22440 Ploufragan
3, allée Sully - CS 32017 - 29018 Quimper cedex
Rue Maurice Le Lannou - CS 74241 - 35042 Rennes cedex
8, avenue Edgar Degas - CS 92110 - 56019 Vannes cedex

tél. 02 96 01 37 00
tél. 02 98 95 42 22
tél. 02 23 48 26 00
tél. 02 97 63 09 09

antenne.ploufragan@gds-bretagne.fr
antenne.quimper@gds-bretagne.fr
antenne.rennes@gds-bretagne.fr
antenne.vannes@gds-bretagne.fr